

Agriculture

**Décharger les
agriculteurs au lieu
d'autoriser
l'immigration de l'est**

**COMITÉ SUISSE "AGRICULTEURS CONTRE L'EXTENSION
DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES À L'EST"**

www.agriculture-contre-libre-circulation-est.ch

Table des matières

1	Espérances trompeuses	Fehler! Textmarke nicht definiert.
1.1	Les accords bilatéraux I.....	3
1.2	La situation actuelle de l'agriculture	Fehler! Textmarke nicht definiert.
2	Les graves inconvénients de la libre circulation des personnes	Fehler! Textmarke nicht definiert.
3	Les faux arguments des partisans	Fehler! Textmarke nicht definiert.
4	Dire non dans l'intérêt de l'agriculture.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.

1 Espérances trompeuses

Les organisations agricoles attendent de l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE un allègement des charges grevant l'agriculture grâce à des facilités pour le recrutement de personnel saisonnier bon marché. Elles craignent que les restrictions apportées au futur droit des étrangers ne compliquent ce recrutement et espèrent que ces obstacles seront compensés par l'extension de la libre circulation des personnes.

Ces espérances sont pour le moins trompeuses. On ne résout pas les problèmes de l'agriculture simplement en facilitant le recrutement de main-d'œuvre via l'extension de l'accord de libre circulation des personnes. Par contre, toutes les exploitations agricoles souffriront de l'extension de la libre circulation des personnes, car cet accord renchérit la production par les diverses contraintes qu'il impose et, parallèlement, réduit le pouvoir d'achat, car les salaires des branches à haut revenu subiront une pression à la baisse. Aussi, cet accord apportera-t-il beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à l'agriculture.

1.1 Les accords bilatéraux I

Le 21 mai 2000, le peuple a approuvé avec une majorité acceptante de 67,2% des votants les accords bilatéraux I avec les 15 membres de l'UE de l'époque. Ces accords sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002 et avec eux l'ouverture progressive du marché suisse du travail. Durant la première phase du délai de transition, la circulation des personnes était encore réglée par des contingents. Cette restriction a été levée le 1^{er} juin 2004, si bien que les salariés, les indépendants et les personnes sans activité lucrative (à condition qu'elles disposent des moyens financiers suffisants) bénéficient de la totale libre circulation depuis cette date. Des mesures d'accompagnement visant à protéger les salariés indigènes contre le dumping salarial avait déjà été prises pour ces premiers accords.

Avec l'adhésion de dix nouveaux pays à l'UE le 1^{er} mai 2004 (Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Chypre et Malte), les

six traités commerciaux de la première série d'accords bilatéraux ont été étendus automatiquement à ces Etats. Depuis cette date, l'économie suisse peut donc accéder librement aux marchés de ces nouveaux pays membres. Par contre, la libre circulation des personnes a fait l'objet de nouvelles négociations. La Suisse et l'UE ont convenu de délais de transition plus longs et, en Suisse, les organisations patronales et les syndicats ont élaboré de nouvelles "mesures d'accompagnement". Un référendum ayant abouti, ce paquet lourd de conséquences pour la Suisse sera soumis au peuple le 25 septembre prochain.

1.2 La situation actuelle de l'agriculture

L'agriculture est un des piliers de notre pays. Elle assure la sauvegarde de l'espace rural, contribue à la diversité culturelle du pays et garantit un approvisionnement approprié du pays en denrées alimentaires. Ces prestations, les agriculteurs les réalisent sur un marché toujours plus ouvert sur lequel ils ne peuvent survivre que s'ils agissent en chefs d'entreprise. Or, aujourd'hui déjà ils sont entravés dans leur action par une dense réglementation. C'est pour cette raison que le revenu agricole est actuellement en dessous du minimum existentiel moyen. Faute d'un assouplissement de ces entraves bureaucratiques, les conditions de revenu de l'agriculture continueront de se détériorer.

Les accords bilatéraux I et II ont certes facilité l'accès des producteurs suisses aux marchés UE, mais ils ont aussi apporté des contraintes supplémentaires et une concurrence plus rude. L'élargissement de l'UE à l'est lance un défi de taille à l'agriculture suisse. D'un seul coup, l'UE s'est accrue de 75 millions d'habitants et de 740'000 kilomètres carrés de surface dont une partie importante est constituée de terres agricoles. La concurrence par les produits importés va donc augmenter massivement.

De plus, le tour de négociations de Doha dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce annonce une perte de revenu de 1,5 à 2,5 milliards de francs pour l'agriculture suisse, ce qui correspond à 20, voire 30% de son revenu total. Les revenus nets actuels seraient ainsi complètement annihilés.

Parallèlement, la Confédération, aux prises avec des problèmes financiers énormes, demande de nouveaux sacrifices aux paysans. Les organisations

agricoles espèrent donc que l'extension de la libre circulation des personnes procurera à l'agriculture une main-d'œuvre bon marché pour réduire au moins ses frais de production.

2 Les graves inconvénients de la libre circulation des personnes

Lorsque les délais de transition seront échus, cet accord ouvre de fait un droit à l'immigration en Suisse. Il s'en suivra, d'une part, une arrivée bienvenue de travailleurs des nouveaux Etats membres UE d'Europe de l'Est qui profitera notamment à l'agriculture et aux établissements de l'hôtellerie et de la restauration, et, d'autre part, une **augmentation du nombre de chômeurs indigènes**.

Simultanément, les **salaires suisses seront soumis à une forte pression**, notamment auprès de la main-d'œuvre qualifiée, donc dans des secteurs où les mesures d'accompagnement n'ont pas d'effet. Or, une baisse des salaires conduit forcément à une **baisse du pouvoir d'achat**, ce dont l'agriculture sera un des premiers secteurs à se rendre compte. En effet, les consommatrices et consommateurs se tourneront vers les produits importés bon marché pour faire des économies.

Cette évolution est d'autant plus néfaste que les **mesures d'accompagnement** entraînent, par les **contraintes administratives supplémentaires** qu'elles imposent, un renchérissement de la production. La compétitivité des exploitations indigènes baissera donc encore une fois par rapport aux produits bon marché provenant de l'étranger. Aujourd'hui déjà, les paysans suisses n'ont pas la même liberté de production que leurs concurrents de l'UE. Ils subiront pourtant des charges administratives supplémentaires. Or, le surcroît de temps de travail qu'imposent ces réglementations ne pourra être reporté sur les prix que dans la mesure où les consommatrices et consommateurs sont prêts à payer plus cher des prestations dont ils ne se rendent pas forcément compte. Cette situation s'aggravera forcément avec une éventuelle extension de la libre circulation des personnes à l'est. **Les conséquences seront une nouvelle baisse des chiffres d'affaires et des prix.**

De plus, les contrôles supplémentaires visant à vérifier le respect des accords chargeront toutes les exploitations agricoles, qu'elles profitent de l'accord de libre circulation ou qu'elles n'en profitent pas. L'extension de la libre circulation des personnes souhaitée par les organisations agricoles apporte donc à certaines exploitations des avantages en matière de recrutement, mais elles provoquent parallèlement une baisse du chiffre d'affaires pour les produits suisses.

L'ouverture des **assurances sociales suisses** aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE entraînera une **lourde charge supplémentaire pour ces institutions**. Après avoir cotisé un an, un travailleur étranger acquiert les mêmes droits – 400 indemnités journalières de chômage – qu'un salarié indigène qui a cotisé de nombreuses années à cette assurance. Et lorsqu'il sera arrivé en fin de droit, le travailleur immigré pourra profiter des autres œuvres sociales, de l'AI à l'AVS y compris les prestations complémentaires. Un exemple pour illustrer ce propos: un ouvrier tchèque de 59 ans qui a travaillé douze mois en Suisse et qui perd ensuite son emploi vivra d'abord de l'assurance-chômage, puis de l'AVS et de ses prestations complémentaires. Donc, après avoir travaillé et cotisé une année seulement, il a droit aux mêmes prestations qu'un travailleur suisse qui a travaillé et cotisé toute sa vie.

Il faut également s'attendre à des dépenses supplémentaires difficiles à estimer pour l'assurance-maladie. Des citoyens UE travaillant en Suisse peuvent faire assurer leur famille en Suisse même si celle-ci est restée dans leur pays d'origine. Ils ont droit aux contributions pour la réduction des primes qui, après avoir été pondérées en fonction du pouvoir d'achat, sont même versées à l'étranger. Dans ce domaine encore, les travailleurs étrangers ont droit aux prestations complètes après une durée minimale de cotisation. Comment contrôler à l'étranger si les prestations d'assurance-maladie revendiquées sont réellement dues? Les charges supplémentaires qui découleront de cette situation pour les caisses-maladie se traduiront par des **primes plus élevées** et par une **augmentation des impôts**. Les familles paysannes en seront également touchées.

3 Les faux arguments des partisans

„Les conséquences d'un non le 25 septembre seraient désastreuses pour l'économie suisse, donc aussi pour l'agriculture.“

Ce non concerne uniquement l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE et n'a aucune conséquence sur l'ouverture de ces marchés. Les relations avec l'UE ne seraient pas non plus compromises sérieusement, car la possibilité de refuser l'extension de la libre circulation des personnes a été expressément prévue lors de la conclusion des accords bilatéraux I.

„L'agriculture a besoin du marché international et doit donc dire oui.“

L'accès au marché de l'ensemble de l'UE est déjà une réalité depuis le 1^{er} juin 2004. La votation sur l'extension de la libre circulation des personnes n'a aucune influence sur cette ouverture.

„L'agriculture a un urgent besoin de travailleurs saisonniers étrangers qu'elle n'obtient que difficilement sans la libre circulation des personnes.“

Le recrutement de cette main-d'œuvre peut être à tout temps facilité par une modification de la législation suisse. Nul besoin de l'extension de la libre circulation des personnes à cet effet.

„L'extension de la libre circulation des personnes apportera enfin la croissance économique dont nous avons besoin depuis longtemps.“

L'allégation selon laquelle l'extension de la libre circulation des personnes génère de la croissance économique est une illusion à laquelle les partisans de cette ouverture font semblant de croire. Aucun fait réel et aucun chiffre ne la confirment. Il est bien plus probable que les nouveaux contrôles et les nouvelles contraintes bureaucratiques imposés à l'économie étouffent toute velléité de croissance. Les petites et moyennes exploitations agricoles en souffriront tout particulièrement.

„Un non mettrait en péril les accords bilatéraux, donc aussi l'accord sur les produits agricoles si important pour les paysans.“

En vertu de la réponse du Conseil fédéral à une intervention parlementaire (Ip. urg. 05.1067), cet accord ne contient aucune disposition réglant le cas d'un refus par la Suisse. L'intérêt de maintenir les accords bilatéraux I est aussi grand auprès de l'UE qu'auprès de la Suisse. Il faudrait de surcroît une décision unanime des Etats membres de l'UE, si bien qu'une résiliation paraît très peu probable.

4 Dire non dans l'intérêt de l'agriculture

L'avantage d'un recrutement simplifié d'une main-d'œuvre bon marché en Europe de l'Est pèse infiniment moins lourd que les nombreux gros inconvénients de cet accord:

- **davantage de charges**
- **plus de contraintes bureaucratiques**
- **renchérissement des produits**
- **nivellement du pouvoir d'achat**
- **plus de chômage**
- **charges financières supplémentaires pour l'assurance-chômage, les œuvres sociales et l'assurance-maladie**
- **hausse des impôts et des primes d'assurance.**

Si effectivement on veut faire quelque chose pour l'agriculture, il faut intervenir là où le bât blesse véritablement, c'est-à-dire dans le pays-même. Baisse des impôts, taxes et redevances, moins de charges et de contraintes bureaucratiques, plus de marge de manœuvre pour les entreprises, voilà des actions utiles pour l'économie en général et l'agriculture en particulier, contrairement à l'extension de la libre circulation des personnes qui a bien plus d'inconvénients que d'avantages.

Dans l'intérêt de l'agriculture suisse, il faut déposer un non dans l'urne le 25 septembre prochain.